

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET N° 86-88 du 7 Mars 1986

Portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration du
Conseil National des Chargeurs du Bénin
(C.N.C.B.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnancenc° n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret n° 85-529 du 18 Décembre 1985 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- VU le Décret n° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attribution , organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipement et des Transports ;

SUR proposition conjointe du Ministre de l'Equipement et des Transports, et du Ministre de la Justice Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publique ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 Février 1986.

SECRET :

ARTICLE 1er.- Les Camarades dont les noms suivent sont nommés Membres du Conseil d'Administration du Conseil National des Chargeurs du Bénin (C.N.C.B.) :

- André TOSSA GLELE : Administrateur Civil, Directeur Général Adjoint du Ministère de l'Equipement et des Transports, Représentant le Ministre de l'Equipement des Transports ;
- Léonce R. ALAPIBI : Administrateur Civil, Directeur Général du Ministère du Plan et de la Statistique, Représentant le Ministre du Plan et de la Statistique ;

- Tony GUY : Administrateur Civil, Directeur des Douanes et Droit indicts, Représentant le Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Rémy NOUTAYI: Inspecteur du Travail, Représentant le Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Charles ELISHA : Administrateur Civil, Directeur de la Marine Marchande, Représentant le Ministre de l'Equiperment et des Transports ;
- Ibrahim MALIKI : Ingénieur des Services Techniques de la Météologie, Directeur Adjoint de la Qualité et des Instruments de Mesure, représentant le Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Polycarpe AGOSSA : Administrateur Civil, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCID), Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Raffet LOKO et Joseph BAGNARD : Respectivement Directeur Général d'Industrie Alimentaire du Bénin et Directeur Général de la CFAO, Représentants les Importateurs et Exportateurs du Bénin ;
- Pierre ALLIANVI et Clément YEKPON : Agents du Conseil National des Chargeurs du Bénin, Représentants le Comité de Défense de la Révolution (CDR).
- Casimir FANDOHAN Marcel ATOUHUN et Marcel ALAPINI : Agents du Conseil National des Chargeurs du Bénin, Représentants le Syndicat.

ARTICLE 2.- Le Camarade André TOSSA GLELE est nommé Président du Conseil d'Administration du Conseil National des Chargeurs du Bénin.

ARTICLE 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les successeurs des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

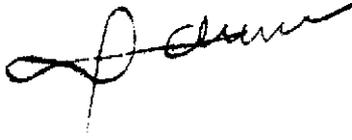
ARTICLE 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 Mars 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS,



P/LE MINISTRE DE LA JUSTICE,
CHARGE DE L'INSPECTION DES ENTRE-
PRISES PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES,
ABSENT,



Edouard ZODEHOUGAN.-
Ministre intérimaire

Girigissou GADO.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 2 MET-MJIEPSP 18 Autres
Ministères 13 SGCEN 4 SPC 2 DPE-DLC-INSEAT 6 IGE et ses Sections 3
DCCT-GCON-ONEPI 3 CNCB 10 DB-DSDV-DTC-DI 18 UNB-FASEJEP-ENA 6
DAN 4 JORPB 1.-